



Changement de nom de ma fille

Par michka

Bonjour,

Je vous écris car ma fille souhaite changer de nom de famille pour reprendre le mien.

Elle est en très mauvais terme avec son père qu'elle ne voit plus du tout, suite à des violences physiques et morales, et porter son nom lui pèse beaucoup. Nous nous sommes séparés avec son père pour les mêmes raisons, ma fille, elle le voyait toujours, je savais que c'était quelqu'un d'instable, mais je ne le pensais pas capable de faire du mal à sa fille et elle m'a longtemps caché la situation.

Je sais que cette démarche est très importante pour elle, elle m'en parle régulièrement.

Elle a maintenant 14 ans, elle est donc capable d'exposer ses motifs devant un juge si il le faut.

J'ai vu que la demande pouvait se faire conjointement par les deux parents, ce qui est bien évidemment impossible étant donné que nous n'avons aucun contact, et que nous ne le contacterons pas, pour notre sécurité, pour les raisons précédemment évoquées.

Je vous remercie d'avance d'avoir pris le temps de me lire, et pour vos réponses...

Par Isadore

Bonjour,

Une demande de changement de nom sans accord des deux titulaires de l'autorité parentale demande une procédure judiciaire, et un motif "légitime" :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656[ur]

Si le père a été condamné pour les violences, c'est envisageable. Sinon, il faudra justifier les accusations.

Le père sera informé de la procédure et aura le droit de s'y opposer.

Voyez un avocat pour vous faire assister.

Par michka

bonjour merci beaucoup pour votre réponse, il n'y a pas de plainte déposée suite à cela, sauf de ma part et elles sont plus anciennes. Pour ma fille, elle a simplement arrêté de le voir, je ne voulais pas lui infliger des procédures pénibles en portant plainte.

Merci pour le lien, bien cordialement